

Gravure / atelier

Option : Gravure

Cycle : Master

Finalité : Approfondi

Bloc : 1

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 540 h (18 h / semaine)

Crédit : 32

Pondération : 16

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège -
Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-
ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignante : Maria Pace, m.pace@intra-esavl.be
Sofie Vangor, sofie.vangor@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- conduire une recherche originale sur la base de l'expérimentation et réalisent des œuvres artistiques singulières situées dans un contexte élargi théorique, historique, socio-politique, etc. ;
- acquérir des connaissances hautement spécialisées et des compétences en gravure faisant suite à celles qui relèvent du niveau de Bachelier. Ces connaissances et ces compétences permettent de dé-

velopper ou de mettre en œuvre des propositions artistiques de manière originale, dans le cadre d'une recherche ou d'une création ;

- mobiliser ces connaissances et ces compétences, dans un monde complexe et changeant, en vue d'inventer des propositions artistiques et de forger des outils critiques.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- acquérir les compétences nécessaires à l'approfondissement et au développement de la recherche personnelle ;
- acquérir les compétences nécessaires à la participation à des expositions collectives ainsi qu'à la mise en œuvre d'une exposition personnelle ;
- acquérir les compétences initiales nécessaires à l'animation de stages d'initiation à la gravure.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- exercices et travaux permettant d'appréhender les différents aspects tant techniques qu'artistiques de la pratique de la gravure ;
- pédagogie différenciée ;
- métier enseigné par l'exemple ;
- visites d'ateliers, d'expositions, de musées ;
- intervention facultative de conférenciers.

MODALITÉS ET CRITÈRE D'ÉVALUATION / PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative en cours d'année, discussion et auto-évaluation.
- Fin du 1^{er} quadrimestre : évaluation indicative par un jury interne.
- Fin du 2^e quadrimestre : évaluation par un jury interne/externe.

Critères d'évaluation

- la qualité d'expression ;
- le nombre relatif de travaux ;

- la pertinence du choix techniques ;
- la qualité technique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.